

etc.) afin de déterminer l'influence et les effets de ces divers facteurs sur les habitudes de dépense des familles. On trouvera des classifications de ce genre dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses alimentaires des familles urbaines, 1976*. La présente section donne une classification des dépenses alimentaires des familles en 1976 selon le quintile de revenu, cette dernière variable étant celle qui exerce l'influence la plus marquée sur la plupart des postes de dépense des familles.

Régimes de dépense au titre de l'alimentation selon le quintile de revenu des familles, 1976. Le tableau 6.8 indique les régimes de dépense au titre de l'alimentation, en 1976, des familles enquêtées de deux personnes ou plus groupées par quintile de revenu (les familles sont classées par ordre ascendant de la taille du revenu et ensuite divisées en cinq groupes égaux). Par exemple, le revenu net moyen, avant déduction des impôts, des 20% de l'ensemble des familles formant le quintile inférieur est de \$7,077 comparativement à \$34,159 pour les 20% formant le quintile supérieur. Sur les 2,931 familles de deux personnes ou plus qui ont fourni au moins un journal utile, 6.5% ont refusé de donner des renseignements sur leur revenu. Les dépenses de ces familles figurent séparément au tableau 6.8, et sont également comprises dans la colonne des données globales.

Pour les cinq quintiles de revenu des familles, les pourcentages de la dépense alimentaire totale consacrés à certains produits alimentaires particuliers ont affiché les différences les plus marquées dans le cas des aliments achetés pour être préparés à domicile par rapport aux aliments consommés au restaurant. Les 20% des familles constituant le quintile inférieur dépensaient en moyenne 13.7% de leur budget alimentaire total hors du domicile, c'est-à-dire dans des restaurants, des cafétérias, des restauroutes, etc. La proportion monte à 33.8% pour les 20% du quintile supérieur. La différence compensatoire est fournie par les aliments achetés pour être préparés à domicile, qui représentaient en moyenne 84.4% de la dépense alimentaire totale des familles du quintile inférieur, comparativement à 63.2% seulement pour les familles du quintile supérieur.

Les éléments faisant partie des aliments préparés à domicile en pourcentage de la dépense alimentaire totale reflètent une tendance à la baisse similaire. Par conséquent, en proportion de la dépense totale au titre des aliments préparés à domicile, ceux-ci n'affichent pas de différences marquées d'un quintile à l'autre.

Les catégories de revenu successives ne sont pas homogènes du point de vue de la taille des familles; la taille moyenne de la famille passe de 2.84 personnes dans le quintile inférieur à 3.55 dans le quintile supérieur. Les dépenses alimentaires totales par personne n'augmentent donc que de 40.4% entre le quintile inférieur et le quintile supérieur, comparativement à 83.9% si l'on considère les dépenses alimentaires par famille.

Programmes de sécurité sociale

6.3

Les administrations publiques fédérale, provinciales et locales offrent un vaste éventail de programmes de sécurité du revenu et de services sociaux aux résidents, et les services fournis par les organismes bénévoles viennent s'ajouter aux programmes financés et administrés par le secteur public.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre le Régime de pensions du Canada, le programme de sécurité de la vieillesse qui comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, les allocations familiales et le Régime d'assistance publique du Canada. Parmi les autres organismes fédéraux qui œuvrent dans le domaine de la sécurité sociale, on peut mentionner la Commission de l'emploi et de l'immigration qui est chargée du programme d'assurance-chômage et de programmes d'emploi, de formation et de relocalisation; le ministère des Affaires des anciens combattants qui administre les pensions et les allocations des anciens combattants, les services de bien-être et les services de traitement à l'intention des anciens combattants et au besoin, des personnes à leur charge; et le ministère des Affaires indiennes et du Nord qui s'occupe d'un certain nombre de programmes de bien-être destinés aux Indiens et aux Inuit.